

THÉÂTRE
EN PRISON

Sortir de l'ombre

La culture en prison est un droit, au même titre que l'éducation et la santé. Elle participe pleinement au parcours de réinsertion d'une personne détenue. Dans certains établissements pénitentiaires, le théâtre s'immisce dans le temps d'incarcération et peut l'aider à se construire, à poser un projet de vie. Et s'il rendait l'incarcération plus humaine ?

LIEU de contraintes et de privations, la prison est faite de temps d'attente, d'espace exigü, de promiscuité, de manque d'intimité, de bruit incessant, de confrontation avec les autres... qui produisent des effets fortement déstructurants pour les personnes qui vivent dans des infrastructures surpeuplées. « *Épuisés par la condition carcérale, les détenus peuvent faire des centaines de pompes et avoir des muscles de body builder mais on sent chez eux une immense fatigue liée à leur état dépressif*, constate Sylvie Nordheim, intervenante théâtre depuis dix ans à Fleury-Mérogis puis à Fresnes (Essonne). *Les prisonniers sont d'abord prisonniers d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur monde clos.* » Le grand isolement et le quotidien répétitif perturbent les perceptions et capacités de concentration, de réflexion, qui s'en

trouvent réellement amoindries. « *Aucune possibilité de regarder au loin l'horizon. Les cinq sens s'étiolent, tous les médecins en prison le disent : la vue baisse et la vision d'un à-venir peut faire de même* », ajoute Vincent Ecrepont, auteur-metteur en scène de la compagnie *À vrai dire*, qui intervient au centre pénitentiaire de Beauvais (Oise). *Le théâtre insuffle une mise en mouvement des paroles, des idées et des corps.* »

Discipline exigeante et structurante, il implique de respecter l'autre, de s'engager dans une temporalité, d'apprendre la bienveillance et l'acceptation de la différence, de communiquer plus facilement, de savoir s'exprimer, d'écouter, de développer l'estime de soi et la confiance mutuelle, d'être ensemble... Il nous met à nu. Sur le plateau, on montre qui on est, on se remet en question. Il n'y a pas plus dur et paradoxa-

lement cela procure une libération, de la joie, du bonheur, affirme Jean Ruimi, détenu comédien à la Maison centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône). Le théâtre met en évidence des enjeux tout à fait opposés à l'enfermement et à la privation des libertés. Il peut être une solution puisqu'il questionne à la fois le corps, l'espace, la voix, la parole mais aussi l'image de soi et du groupe. Christine Charbonnier, secrétaire générale à la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille, se souvient d'un détenu d'Arles : « *alors qu'il était encouragé à exprimer son ressenti suite à une situation conflictuelle, il s'est excusé en ces termes : "je n'ai pas eu l'éducation du parler"* ». Pour Cédric Luste, un autre comédien d'Arles, le théâtre en prison représente : « *la liberté de penser, une évasion intellectuelle qui ouvre des portes, un champ des possibles qui permet de rencontrer de belles personnes que sont les artistes.* » « *Les artistes me fascinent par leur liberté, leur sen-*

sibilité, leur capacité à montrer leurs fragilités, à exprimer l'indicible. J'ai l'impression d'un monde aux antipodes de mon quotidien, souligne Christine Charbonnier. *En prison, il faut surtout qu'ils occupent leur place d'artistes.* » Lorsqu'elle dirigeait des établissements pénitentiaires, elle a toujours accordé une grande place à l'art et à la culture dans ses pro-

jets d'établissement. Serait-elle l'exception qui confirme la règle ? En milieu carcéral, les intervenants extérieurs apportent une bulle d'oxygène, une ouverture vers le monde extérieur. Vincent Ecrepont se revendique « *artiste et non art-thérapeute ou psy.* Il défend un théâtre qui questionne intimement l'humain, ses

espoirs, ses échecs, ses réalisations, ses dérives... L'objectif n'est pas thérapeutique. Néanmoins, pour des personnes qui en ont le désir et qui sont en cheminement, ces ateliers de pratiques artistiques peuvent avoir de vraies répercussions sur leur vie person-

« Le théâtre insuffle une mise en mouvement des paroles, des idées et des corps. »

Vincent Ecrepont, auteur-metteur en scène de la compagnie *À vrai dire*, intervenant au centre pénitentiaire de Beauvais (Oise)

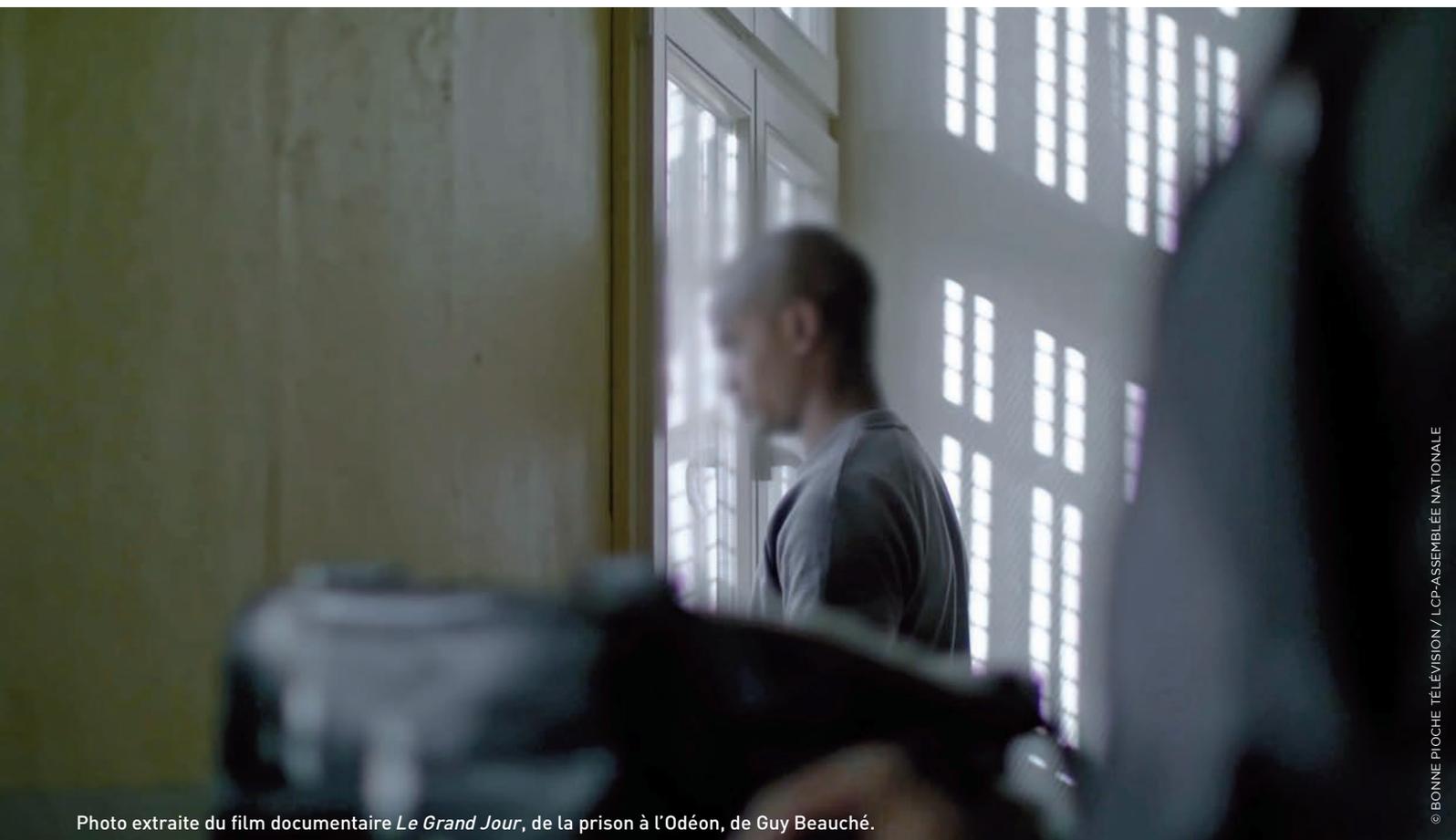


Photo extraite du film documentaire *Le Grand Jour*, de la prison à l'Odéon, de Guy Beauché.



Atelier à Liancourt : « Le théâtre insuffle une mise en mouvement des paroles, des idées et des corps. » – Vincent Ecrepont

nelle. Mais cela ne m'appartient pas. » Quant à Sylvie Nordheim, elle se définit comme un « coach sportif qui encourage ceux qui ne croient plus en eux. » Après plusieurs mois d'ateliers, elle amène les détenus jouer un soir sur la scène du théâtre national de l'Odéon, dans ce « lieu inaccessible pour les invisibles » pour « crever le plafond de verre ». Cette expérience est relatée dans le film de Guy Beauché *Le Grand Jour*, de la prison à l'Odéon, diffusée sur LCP. « La réinsertion se joue dans les deux sens : la société doit aussi s'ouvrir à l'autre. Le public ne verra plus jamais les détenus de la même façon et seront plus à même de les accueillir, les réintégrer », poursuit Sylvie Nordheim.

Le théâtre ne provoque pas une révolution au sein de l'Administration pénitentiaire mais vient l'interroger. « Tout comme la culture, il permet de réfléchir, de s'é mouvoir, de penser le monde, de se connaître, de s'évader, explique Romain Dutter, ancien coordonnateur culturel à Fresnes et aujourd'hui scénariste de BD (1). Le théâtre en détention est aussi le moyen pour les détenus, en jouant un rôle, de sortir de leur identité carcérale. » Mener un projet artistique en prison, c'est travailler dans un cadre parti-

culier avec ses propres règles et contraintes : s'installe alors un partenariat entre l'Administration pénitentiaire via le coordonnateur culturel qui dépend des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), et l'intervenant. « Établir une relation de confiance faite de temps d'échanges avec les coordonnateurs culturels des SPIP constitue l'un des facteurs de réussite du projet. C'est capital », précise Vincent Ecrepont. Romain Dutter poursuit : « Le coordonnateur sert de pierre angulaire dans l'accompagnement des projets culturels. C'est aussi un solutionneur de problèmes. » Les SPIP, toujours en sous-effectif, organisent et facilitent la mise en place de l'activité. « Il est toujours utile pour une institution d'être confrontée à des situations nouvelles, à des personnes qu'elle ne rencontre pas habituellement. Cela permet de faire un pas de côté, de prendre du recul par rapport à son métier », analyse Christine Charbonnier. Mais attention à ce que les artistes ne s'enferment pas dans « une bulle artistique ». Un atelier théâtre est un espace capable de modifier les relations entre les gens, un lieu d'échanges pluridisciplinaires entre personnes détenues, artistes, personnel pénitentiaire, enseignants, médecins », insiste-t-elle. Les artistes sèment des petites graines culturelles qui en germant permettent de « faire des petits pas ». « Je crois à l'effet papillon », renchérit Sylvie Nordheim.

Résistance à l'enfermement

La prison est un microcosme représentatif de la société. La pratique théâtrale permet de réunir des personnes d'univers, d'horizons, de cultures, de mentalités différents qui progressivement arrivent à fraterniser. « Grâce à ce travail théâtral, nous avons créé ce lien quasi familial. Nous nous soutenons mutuellement les uns les autres avec bienveillance, explique Cédric Luste. Le théâtre en détention ne se réduit pas seulement à un atelier ou à quelques représentations, il est aussi une construction, une réinsertion, un travail de longue haleine qui se fait dans une continuité. » Son expérience théâtrale d'Arles a provoqué un déclic qui l'a amené à s'inscrire en licence Arts de la scène option théâtre à l'université d'Aix-en-Provence. Résistance à l'enfermement, inestimable outil pour retrouver une estime de soi, le théâtre joue un rôle dans la découverte des possibles.

Frédérique Arbouet

UN VRAI THÉÂTRE AUX BAUMETTES

De leur aventure commune à la Maison centrale d'Arles, Christine Charbonnier et le metteur en scène Joël Pommerat ont fait germer l'idée et l'envie de créer un vrai théâtre dans une prison. « Nous avons écrit, présenté et défendu ce projet auprès de la Direction de l'Administration pénitentiaire : il y aura un vrai théâtre dans la nouvelle prison des Baumettes dont la construction débutera en 2022. » Quand le désir devient réalité, les murs « institutionnels » s'ouvrent.

(1) Auteur de *Symphonie carcérale*, illustration Bouque, Éd. Steinkis, 2018.

REPORTAGE

Prendre le large avec *Marius*

Depuis 2014, l'auteur et metteur en scène Joël Pommerat intervient tous les mois à la Maison centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône) en collaboration avec l'Administration pénitentiaire. Dans ce lieu des longues peines, avec un groupe de personnes détenues, il crée des spectacles.



« Le théâtre est une passion. Le travail en prison n'est pas un sacrifice. Ce n'est pas un don de ma personne. C'est une chose qui m'intéresse, qui humainement et artistiquement m'apporte beaucoup », Joël Pommerat.

« **L**E théâtre n'était pas mon fruit préféré. Je n'en avais jamais fait. En revanche, quand j'étais gamin, je regardais les pièces de Raimu, de Pagnol, de Fernandel. » Jean Ruimi – dit Jeannot – se souvient de ce jour en 2011, à la prison des Baumettes, où Galynette, un autre détenu lui demande : « Voudrais-tu faire du théâtre ? ». Il répond : « mais quel théâtre ? Je ne vais pas faire de théâtre. Ils me disent : « on écrit ». Je leur réponds que je ne me sens pas de parler devant les gens. Ils insistent : « non, mais on écrit et on fait des choses entre nous. C'est juste pour s'amuser ». Alors si c'est pour s'amuser, ça me va. » Écrire lui plaît. Dans une salle de classe, le groupe improvise sur les écrits de Jean qui prennent petit à petit la forme d'une pièce. « J'ai écrit, écrit, écrit et j'ai vu que j'apprenais. Mais comme certains ont été transférés, d'autres sont sortis, il n'y avait plus rien, c'est tombé à l'eau. » Quand il est transféré à la Maison centrale d'Arles, il emporte son scénario prati-

quement écrit. Lors de sa rencontre avec la directrice de l'époque Christine Charbonnier (1), il lui parle de son projet de le mettre en scène « juste entre nous pour s'amuser, pas pour qu'il y ait des gens. » C'était sans compter sur la passion de Christine Charbonnier pour le théâtre. Touchée par cette « requête inhabituelle », elle encourage avec son équipe, « ce projet collectif, créatif, constructif, permettant l'autonomie. Il était déjà très construit dans sa tête et manifestement essentiel pour lui », se rappelle l'ancienne directrice. « Comme elle est friande de théâtre, elle me dit : "Monsieur Ruimi, je vous lance" », confirme celui-ci. De façon autonome, il en parle à d'autres détenus qui souhaitent participer avec lui à ce projet. Méfiant, il s'inquiète. « Je ne veux personne de l'administration. » Il craignait que la présence ou la participation de surveillants bloque les détenus. « Madame Charbonnier nous a fait confiance en nous laissant entre détenus, sans gardes autour de nous. »



« Ne plus être regardé comme une bête, on n'est pas habitués », Jean Ruimi

Une année aura été nécessaire pour mettre en place un atelier théâtre. « Vous savez comme c'est, l'administration... malheureusement, c'est plus long que ce que l'on croit. » Néanmoins l'Administration pénitentiaire donne les moyens de réaliser ce projet en octroyant une salle trois fois par semaine. Puis rapidement se ressent le besoin d'un « regard extérieur ». La directrice contacte Jean-Michel Grémillet, l'ancien directeur de la Scène nationale de Cavaillon

(lire l'entretien p.24), investi dans l'action culturelle en prison. Indisponible, il propose d'en parler à l'auteur-metteur en scène Joël Pommerat. Celui-ci accepte de venir plusieurs jours par mois à la Maison centrale d'Arles pour les aider à mettre en scène ce texte.

Rencontre de cœur

La première rencontre entre le détenu et l'homme de théâtre a été un moment fort. « Il y a quelque chose qui s'est passé entre lui et moi », se souvient Jean Ruimi. Joël Pommerat aide à finaliser le projet en le mettant en forme, y apporte ses idées. « Je l'appelle le sculpteur. J'écris en brut puis Joël sculpte mon écriture. Il rend vivants mes mots. Les personnages apparaissent, les actions prennent vie. Quand j'ai vu l'ampleur que ça prenait, j'ai dit holà, ce n'est plus pareil. » Reconnu par ses pairs comme le meneur de troupe, Jean Ruimi joue le rôle de metteur en scène pour motiver le groupe lorsque Joël Pommerat est absent. Il insuffle l'énergie et le désir nécessaires

pour mener à bien l'aventure. « J'ai été étonnée de voir qu'il avait à cœur de mobiliser tout le monde, en allant chercher en cellule ceux qui ne venaient pas à la répétition, en se souciant de la raison pour laquelle tel jour, untel n'allait pas bien », complète l'ancienne directrice. « Au début c'était dur; évoque Jean Ruimi. J'étais leur ange-gardien, obligé de les protéger. Là maintenant, ils sont tous prêts. » Au fil du temps, une troupe se constitue autour de Joël Pommerat avec un noyau de fidèles. Michel Chirouse – dit Mich – a débuté l'activité théâtrale dès son arrivée à Arles. « Joël est une très belle personne. C'est pour ça que l'on a accroché direct. Il a un très grand cœur. En prison, on est à nu, on a tous vu immédiatement qu'il était humain. » En 2015, leur premier spectacle *Désordre d'un futur passé* est joué devant un public composé de détenus, de personnels pénitentiaires, de familles, de professionnels de la culture, de journalistes. « Tous

nous ont applaudi. Imaginez l'émotion que nous avons ressentie. On n'est pas habitué à recevoir autant d'éloges. C'est déstabilisant. »

Ce besoin de théâtre venu de l'intérieur de la prison a créé une dynamique de groupe incroyable, en mêlant des détenus qui n'auraient jamais parlé ensemble en temps normal. « Ils se sont engagés dans le temps, ce qui est assez rare en prison », commente Christine Charbonnier (2). Pendant 18 mois ils se sont réunis, avec ou sans Joël

Pommerat et ses collaborateurs artistiques, trois fois par semaine, dans une salle pour travailler. « Leur pugnacité a permis d'aboutir à un moment de plaisir et de beauté esthétique ce qui n'est pas le quotidien en prison. Prendre du plaisir, quand il s'agit d'un plaisir légal, me semble essentiel. »

Après avoir travaillé en improvisation plusieurs scènes de William Shakespeare et de Marcel Pagnol, en 2016, la « troupe d'Arles » choisit de jouer *Marius de Pagnol*. « Joël a proposé ce travail comme une aventure artistique sans autre but que de faire du théâtre. S'il était arrivé en disant « voilà on va faire quelque chose qui va vous faire du bien, vous aider à faire ceci », il aurait été rembarqué tout de suite », affirme Dominique Tack, comédien de la compagnie Louis Brouillard qui a participé à cette création.

L'œuvre de Joël Pommerat s'ancre dans le monde d'aujourd'hui. Et *Marius* n'y échappe pas. « C'est une réécriture contemporaine des situations de la pièce de Pagnol qui respecte assez fidèlement l'histoire », précise le metteur en scène. Le processus de création est le même que dans ses pièces : écrire à par-

« Leur pugnacité a permis d'aboutir à un moment de plaisir et de beauté esthétique, ce qui n'est pas le quotidien en prison. »

Christine Charbonnier, ancienne directrice de la Maison d'arrêt d'Arles

tir d'improvisations dirigées, en cherchant la justesse, le concret. « *Je pense qu'il faut être précis dans le texte. S'il y a une réplique qui saute, après l'autre est paumé. Plus on va être précis, plus on pourra s'en détacher par la suite* » (3). Cette adaptation se nourrit de la sensibilité des participants sans trahir l'intention première de l'œuvre: un père qui angoisse pour l'avenir de son fils. « *Finalement, c'est une problématique sociale et humaine.* » Panisse, accro à son téléphone portable, possède plusieurs magasins de scooters sur le Vieux Port, Fanny est coiffeuse. La partie de cartes est tout aussi mémorable que celle du film de Pagnol. « *Les moustiques piquent* » remplacent le mémorable « *tu me fends le cœur* » lancé par César à Escartefigue. Le Bar de la Marine est, quant à lui, transformé en une boulangerie-salon de thé-petite restauration de quartier, comme on en trouve dans les quartiers des villes.

Rêve de liberté

Marius essuie des verres au comptoir, sans enthousiasme. Pickoiseau entre. « *Putain y'a de l'ambiance ici!* » En effet, la boutique compte peu de clients. « *Les après-midi c'est comme ça, c'est mort* », lui répond Marius. Plus tard, Escartefigue attablé prononce: « *Ça fait 30 ans que je ne suis pas sorti de Marseille.* » Mais Marius lui, veut partir. Mich s'enflamme lorsqu'il parle de son personnage. « *Il veut aller ailleurs, quitter son milieu, naviguer. Son rêve est de voyager, de partir au large sans date de retour.* » Mais que signifie jouer un rêve de liberté quand on vit enfermé? « *Oui nous sommes en prison, mais au théâtre nous sommes libres, nous pouvons faire ce que nous voulons. C'est un enrichissement,* répond Mich. *Et aussi, en jouant Marius, le regard de l'Administration pénitentiaire a changé. Jouer m'apporte plus de sociabilité avec les détenus et les surveillants. J'ai l'impres-*

sion qu'ils ont davantage d'estime pour moi. Cela me fait très chaud au cœur. Après avoir joué, je suis galvanisé. C'est que du bonheur. » Tout comme M.W. (4) qui joue Escartefigue qui après chaque représentation se sent « exalté ». Le théâtre, il connaissait mais n'avait jamais joué. « *J'étais introverti et cette discipline, petit à petit avec les improvisations, a permis une libération.* » Pour Galynette (Panisse), « *cette expérience est magnifique. Je suis libre à présent. Je suis sorti de prison grâce au théâtre parce que mon projet professionnel est le théâtre où je m'investis à fond.* »

« *Venir jouer à Marseille, c'est comme si on allait à l'Olympia* », déclare M.W. La pièce *Marius* a été créée en 2017 à la Maison centrale d'Arles, puis rejouée durant six représentations en octobre 2019 dans une salle d'activités de l'ancienne prison historique des Baumettes de Marseille avant sa démolition. « *Ce projet chemine depuis plusieurs années, il n'est pas une finalité en soi.* », énonce Joël Pommerat. Lors de l'échange d'après représentation, il prend la parole: « *Je suis fier du travail que nous avons accompli ensemble, de la performance, fruit de cet intense travail de plusieurs années. Son émotion est perceptible. Créer un objet théâtral dans une prison haute sécurité puis partir en tournée, est extraordinaire. Sortir des murs, venir à la rencontre du public, c'est exceptionnel. Cela ne doit pas s'arrêter.* » Mais voilà qu'est arrivée la Covid et tout s'est arrêté...

Frédérique Arbout

(1) Aujourd'hui secrétaire générale à la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille.

(2) Propos extraits de l'émission *Hors-Champs*, diffusée sur France Culture le 6 mai 2016.

(3) Extrait du documentaire *Joël Pommerat, le théâtre comme absolu*, de Blandine Armand. Disponible en VOD sur Arte <http://www.boutique.arte.tv/>

(4) Initiales utilisées dans la distribution.



Marius

(d'après Marcel Pagnol),
une création théâtrale
de Joël Pommerat,
Cie Louis Brouillard,
en collaboration
avec Caroline Guiela
Nguyen et Jean Ruimi,
avec Jean Ruimi (César),
Galynette (Panisse), Mich (Marius),
M.W. (Escartefigue),
Pascal C. (Paul Brun),
S.H. (Le Fada),
Elise Douyère (Fanny)
et Cédric Luste (Pickoiseau).

Durée : 1 h 20



ENTRETIEN AVEC **Jean-Michel Gremillet**

président de l'association *Culture & Liberté*
et ancien directeur de la Scène nationale de Cavillon.

CULTURE EN PRISON

Un droit fondamental

Initier des projets culturels dans les établissements pénitentiaires se heurte souvent au désintérêt de l'Administration pénitentiaire pour la culture. Exaspérant !

Dans la circulaire de 2012 co-signée par les ministères de la Culture et de la Justice, il est mentionné « l'accès à la culture est un droit fondamental, au même titre que l'éducation et la santé ». Qu'en est-il ?

En matière de santé, c'est le législateur qui a imposé en 1994 le principe du transfert de la prise en charge sanitaire des personnes détenues au Ministère de la Santé. Concernant l'éducation, une convention qui organise l'enseignement en milieu pénitentiaire lie les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale depuis 1995. Et pour la culture, c'est une autre histoire. Après une succession de protocoles et de circulaires, les intentions sont là. Et pourtant aucun des cent articles de la loi pénitentiaire de 2009 ne lui est consacré, alors que renforcer les droits des détenus constitue justement son but essentiel. Le comité de pilotage national qui selon la circulaire de 2012 doit se réunir annuellement n'a suivi et évalué le partenariat qu'une fois en 2014.

Qu'est-ce qui vous indigné ?

La culture est considérée comme un outil non essentiel de notre économie. On le voit encore plus aujourd'hui avec la crise sanitaire. Toutes les interventions culturelles en prison sont annulées. La fréquentation des œuvres d'art et mieux encore une pratique artistique,

constituent des outils essentiels d'émancipation, des aliments de l'esprit et des sens. Et lorsqu'il s'agit de personnes en situation d'exclusion, cette présence de la culture est plus encore porteuse d'humanité commune. La perte de la liberté, et donc la réduction du lien social, portent gravement atteinte à la dignité. Je tiens

Lorsqu'il s'agit de personnes en situation d'exclusion, la présence de la culture est plus encore porteuse d'humanité commune



à préciser qu'il ne faut pas confondre la culture et les loisirs, qui peuvent être de qualité mais qui n'en restent pas moins de simples entractes pour la distraction des masses. L'art en prison peut être occupationnel mais il se doit d'abord d'être émancipateur, porteur d'humanité, d'exigence, de reconnaissance de soi, il doit (re) donner de la dignité.

Que préconisez-vous ?

Pour que l'art et la culture jouent pleinement leur rôle, il ne faut pas un énième protocole suivi d'une aléatoire circulaire jamais mise en œuvre. Il faut

au moins une convention claire entre les deux ministères — Justice et Culture —, idéalement une loi, qui formaliserait le seul droit fondamental encore inaccessible. Le Conseil constitutionnel, protecteur des droits et des libertés des citoyens depuis sa décision fondatrice « Liberté d'association » du 16 juillet 1971, devra y aider.

Vous parlez d'une logique de jumelages...

Plus de 60 000 personnes sont actuellement incarcérées dans près de 200 établissements pénitentiaires. Et on compte près de 400 lieux culturels d'art vivant labellisés par le ministère de la Culture et subventionnés par l'État. Il suffirait d'installer partout, dans chaque prison, un jumelage avec au moins un partenaire culturel pour assurer l'idée que chaque action engagée le soit dans une réelle exigence artistique, avec des professionnels reconnus et concernés. Les directions régionales des services pénitentiaires et des affaires culturelles seraient les garants de ces jumelages. Gageons que la réalisation d'un tel objectif auraient des conséquences qui dépasseraient le seul cadre dans lequel il s'inscrirait. Dans le jargon des professionnels de la culture, il est souvent question de « public captif ». Quelle belle sublimation du langage nous est offerte !

Propos recueillis par F.A.